

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 décembre 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 500 430 du Cadastre du Québec (futurs lots connus sous peu comme étant les numéros 6 592 537, 6 592 538, 6 592 539 et 6 592 540 du Cadastre du Québec), sis sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau :
 - l'aménagement de logements sous le rez-de-chaussée, en demi sous-sol alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que pour un bâtiment de 3 étages ou 12 logements et plus, l'aménagement d'un logement sous le niveau du rez-de-chaussée est prohibé;
 - que le niveau du rez-de-chaussée excède le sol fini de 1,85 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que pour un bâtiment de 3 étages ou 12 logements et plus, le niveau de plancher du rez-de-chaussée ne doit pas excéder 0,6 mètre du niveau moyen du sol du terrain après nivellement final.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 16 novembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA